

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 599

30 mars 2011

### SOMMAIRE

Cenpas S.A. ....	28746	Nixxis International S.A. ....	28716
Chappuis Halder & Cie S.A. ....	28746	NNI XII (Luxembourg) S.à r.l. ....	28716
Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l. ....	28746	Nostos Holdings Co S.A. ....	28716
Compagnie Générale Européenne S.A. ..	28747	Novaba S.A. ....	28717
Cordatus Credit Partners S.à.r.l. ....	28720	NSI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	28717
Coyote Software ....	28747	NSI Switzerland S.à r.l. ....	28717
Crystal Amaranth S.à r.l. ....	28746	Nucleis Investissements S.à r.l. ....	28718
DACHSER Luxembourg S.à.r.l. ....	28735	Orion Master II Luxembourg S.à r.l. ....	28718
Deanery Estates S.à r.l. ....	28750	Prev Air Services S.A. ....	28718
Deutsche Haussmann S.à r.l. ....	28750	Rhin-Neckar S.A. ....	28718
Dilso S.A. ....	28747	Roland Bouchet S.A.H. ....	28719
Dominium Dortmund S.A. ....	28751	Royal Wings Holding ....	28737
Dominium S.A. ....	28751	Royal Wings Spf S.A. ....	28737
Duchy Capital S.à r.l. ....	28751	Saprim S.à r.l. ....	28719
EASA ....	28743	SODILU S.A. - Société de Distribution Lu-	
E-Land S.A. ....	28736	xembourgeoise ....	28719
Eterlux S.A. ....	28743	SODILU S.A. - Société de Distribution Lu-	
Eternit Investment S.à r.l. ....	28736	xembourgeoise ....	28719
Eternit Services S.A. ....	28743	Spirea SPF S.A. ....	28733
Extra Fund Sicav ....	28744	Station Service Petry S.à r.l. ....	28733
F.I. Holding Co. ....	28752	Steel Finance S.A. ....	28734
Financière Eternit S.A. ....	28744	Supreme Holding Co. S.A. ....	28735
Frankfurt BICC ....	28751	Swar S.à r.l. ....	28735
Futura II ....	28751	Synergium Properties S.A. ....	28735
Futura II Holding ....	28752	Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l. ....	28736
Garance Holding S.A. ....	28744	T. Rowe Price Global Investment Services	
Idea AI S.à r.l. ....	28745	Limited, Luxembourg Branch ....	28734
Imprimerie Centrale ....	28745	T. Rowe Price International Ltd, Luxem-	
Imprimerie Centrale ....	28745	bourg Branch ....	28734
LCL Investments S.A. ....	28706	Tuscany Rig Leasing S.A. ....	28736
Nemo Entertainment S.A. ....	28706	Worldvest ....	28752
Neurato Investments S.à r.l. ....	28706	Xceram S.à r.l. ....	28752
New Equities S.A. ....	28716	Xenios Holdings Co S.A. ....	28752
New Equities S.A. ....	28716		

**Nemo Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.368.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011023131/10.

(110027937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Neurato Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 97.975.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société tenue le 14 février 2011*

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de la Société, à savoir Monsieur Daniel ADAM, avec effet au 18 octobre 2010,
- de nommer, avec effet au 18 octobre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant en remplacement du gérant ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Neurato Investments S.à r.l.*  
Un mandataire

Référence de publication: 2011023132/18.

(110028019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**LCL Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.072.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-eighth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

SGG S.A., a company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65.906 (hereinafter referred to as the «Shareholder»),

hereby represented by Mrs. Isabelle BUDINGER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "LCL INVESTMENTS S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third friday of the month of April, at 17.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of urgency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as directors

- Mr. Silvio CONFORTI, Management Consultant, born in Verona (Italy), on 20.07.1952, residing at 16, Hohenbuhls-trasse, CH-8032 Zurich (Switzerland)

- Mrs. Betty PRUDHOMME, employee, born in Arlon (Belgium) on 30.01.1960, with professional address at 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

- Mrs. Céline BONVALET, employee, born in Evreux (France), on 07.05.1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

The general meeting resolved to divide the present directors of the Company into two categories A and B

The following persons are appointed as directors A of the Company:

- Mr. Silvio CONFORTI, Management Consultant, born in Verona (Italy), on 20.07.1952, residing at 16, Hohenbuhls-trasse, CH-8032 Zurich (Switzerland);

The following persons are appointed as directors B of the Company

- Mrs. Betty PRUDHOMME, employee, born in Arlon (Belgium) on 30.01.1960, with professional address at 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

- Mrs. Céline BONVALET, employee, born in Evreux (France), on 07.05.1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the

same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU**

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906 (ci-après l'«Actionnaire unique»),

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «LCL INVESTMENTS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient

une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

*Résolutions de l'associé unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à 1 (un);

2. sont nommés administrateurs:

- Monsieur Silvio CONFORTI, entrepreneur, né le 20/07/1952 à Vérone (Italie) demeurant à 16, Hohenbuhlstrasse, CH – 8032 Zurich (Suisse)

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30.01.1960 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

- Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 07.05.1972 à Evreux (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

L'Assemblée décide de répartir les mandats d'administrateurs en deux catégories A et B

La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A de la société:

- Monsieur Silvio CONFORTI, entrepreneur, né le 20/07/1952 à Vérone (Italie) demeurant à 16, Hohenbuhlstrasse, CH – 8032 Zurich (Suisse);

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B de la société:

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30.01.1960 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

- Madame Céline BONVALET, employée privée, née le 07.05.1972 à Evreux (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. LAC/2010/59919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007724/524.

(110008020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**New Equities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 136.797.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2010*

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Toby HERKRATH, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme  
NEW EQUITIES S.A.

Référence de publication: 2011023133/13.

(110027975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**New Equities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 136.797.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011023134/9.

(110027976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Nixxis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.045.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 février 2011*

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- La démission du délégué à la gestion journalière Luc Van Nerom, demeurant 93, Appelboomstraat, B-1602 St-Pieters-Leeuw est acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
P. GOFFINET

Référence de publication: 2011023136/13.

(110027635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**NNI XII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.973.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023137/10.

(110027847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 103.658.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023139/10.

(110027791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Novaba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.926.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 mai 2008 que:

- Monsieur René MORIS, conseil fiscal, demeurant à L-6975 Rameldange, 28 Am Bounert, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, démissionnaire.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et de Monsieur Philippe PENNING, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

- La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28 Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert ELVINGER, démissionnaire.

- Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011023140/23.

(110028012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2011*

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, la démission en tant que gérant de catégorie B présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX;

- de nommer en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NSI Luxembourg Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011023141/18.

(110027782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2011*

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, la démission en tant que gérant de catégorie B présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX;

- de nommer en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe DAVEZAC, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NSI Switzerland S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011023142/18.

(110027783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Nucleis Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEIS INVESTISSEMENTS S.à r.l.  
Signatures  
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011023143/12.

(110027668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Orion Master II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023147/10.

(110027984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Prev Air Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 107.756.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 janvier 2011*

Monsieur Sébastien PIZZOL, né le 13 juin 1974 à F-57690 Créhange, demeurant 9, rue Friedrich Wilhelm Engelhardt à L-1464 Luxembourg, est nommé Directeur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée, et dispose du pouvoir de signature suivant : «il peut engager la société par sa seule signature».

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011023158/12.

(110027581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 55.707.

Die Gemeinde Schuttrange hat, mit Wirkung ab 01.01.2011, eine Namensänderung für das Industriegebiet Munsbach beschlossen. Dementsprechend lautet die Anschrift der Rhin-Neckar ab dem 01.01.2011 wie folgt:

Rhin-Neckar S.A.

1c, rue Gabriel Lippmann

L- 5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15.02.2011.

RHIN-NECKAR S.A.

Société Anonyme

B. Neidhöfer / P. Hecht

Référence de publication: 2011023166/17.

(110027655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Roland Bouchet S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.621.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009 :

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.  
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011023177/20.

(110027871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Saprim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.500.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023182/10.

(110027946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**SODILU S.A. - Société de Distribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 53.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 janvier 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 30 décembre 2010.
- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011023194/16.

(110027948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**SODILU S.A. - Société de Distribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 53.174.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023195/10.

(110027949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Cordatus Credit Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 2<sup>nd</sup> day of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CVC Cordatus Group Limited, a limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 93193,

represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in St. Helier, on the first of December 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the founding shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company»), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, more in particular by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (ii) the law of 22 March 2004 on securitisation as amended and (iii) the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may at any time be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of “Cordatus Credit Partners S.à.r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Director(s) or of the Board of Directors, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s) or of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director(s) or of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- privately raise funds, privately issue bonds, notes, preferred equity certificates and other debt securities and instruments, in order to carry out its activity within the framework of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation as amended.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation as amended to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to one vote at the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for any amendment to these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

**Art. 9. Compartments.** The Board of Directors may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes, preferred equity certificates or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the Board of Directors. Each holder of bonds, notes, preferred equity certificates or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these Articles of Incorporation by subscribing to these bonds, notes, preferred equity certificates or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The Board of Directors shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these Articles of Incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the Board of Directors, or any person acting on behalf of the Board of Directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the Board of Directors, or any person acting on behalf of the Board of Directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the Board of Directors shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and may be allocated by decision of the Board of Directors on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

### Chapter III. Director(s), Board of directors, Independent auditors

**Art. 10. Board of Directors.** The Company shall be managed by one or several directors who need not be shareholders (the "Director(s)").

If several Directors have been appointed, they shall form a board of directors (the "Board of Directors").

The Directors will be appointed by the general meeting of shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Directors may receive a remuneration in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Subject to the provisions of and to the extent permitted by the law and these Articles of Incorporation, every Director or other officer (excluding an auditor) of the Company, their successors, heirs and executors, shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him or her in the actual or purported execution or discharge of his or her duties or the exercise or purported exercise of his or her powers or otherwise in relation to or in connection with his or her duties, powers or office, but:

- (a) this indemnity shall not apply to any liability to the extent that it is recovered from any other person;
- (b) the indemnity is subject to such officer taking all reasonable steps to effect such recovery, so that the indemnity shall not apply to the extent that an alternative right of recovery is capable of being enforced;
- (c) the indemnity shall not apply to matters as to which the person concerned shall be finally adjudged to be liable for gross negligence or misconduct; and
- (d) this clause shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified may be entitled.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** In case a Board of Directors is formed, the following rules shall apply:

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meeting of shareholders (the "Secretary").

Subject to the provisions of these Articles of Incorporation, the Board of Directors may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that no board or committee meetings shall be held in the United Kingdom and not less than 3 (three) Board of Directors meetings are held annually in Luxembourg. No meeting of the Board of Directors may be held and no decision of the Board of Directors or any committee thereof can be taken in the United Kingdom and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom shall be void.

The Board of Directors will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or, subject to the provisions of these Articles of Incorporation, at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, and shall not include a majority of Directors who are residents of the United Kingdom for tax purposes, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors or Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. A person entitled to be present at a meeting of the Board of Directors or of a committee of the Board of Directors shall be deemed to be present for all purposes if he or she is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously, provided that he or she is not actually present in the United Kingdom at that time. A Director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no Director is present in that place) where the largest group of Directors participating is assembled, or, if there is no such group, where the Chairman of the meeting is.

A resolution in writing executed by all the Directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Board of Directors or (as the case may be) a committee of the Board of Directors duly convened and held. For this purpose:

- (a) the resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office;
- (b) the resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more Directors, or a combination of both; and
- (c) the resolution must be executed by all the Directors, a majority of whom must be outside the United Kingdom.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.** The resolutions of the Director(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or, if more than one Director has been appointed, by any two (2) Directors acting jointly or by the Chairman.

**Art. 13. Powers of the Director(s) or of the Board of Directors.** Each of the Director(s) individually or, in case there is a Board of Directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Director(s) or of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be Directors. In that case the Board of Directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director(s) or the Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions (including determined functions in relation to the daily management of the Company) to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of any two members of the Board of Directors.

However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company shall only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s) (including in relation to the daily management of the Company), but only within the limits of such special power.

**Art. 17. Independent Auditors.** The accounts of the company are audited by one or more authorized independent auditors (“réviseur(s) d’entreprises agréé(s)”).

The authorized independent auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Tuesday of May at 3.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Director(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including if applicable the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the law, by the Director(s), failing which by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Director(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the law, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for any amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins each year on the first day of January and ends on the last day of December.

**Art. 27. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the law and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Director(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Transfer of assets-dissolution, Liquidation, Non-petition**

**Art. 29. Transfer of assets.** The Company is authorised to transfer any of its assets in accordance with the principles set out from time to time in the issue documents of the relevant securities.

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

The Board of Directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself.

Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable) (or any compartment of the company (if any) be liquidated), the liquidation of the Company (or the relevant compartment) will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the Board of Directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

**Art. 31. Non petition.** No holder of any financial instruments issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

##### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
CVC Cordatus Group Limited . . . . .	EUR 12,500	1,250,000	EUR 12,500
Total: . . . . .	EUR 12,500	1,250,000	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Shareholder's resolutions*

The above-named person, representing the entire subscribed capital of the Company, immediately proceeded to adopt the following resolutions:

##### *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 33 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 5 the number of Directors and further resolved to appoint the following as Class A Directors for an unlimited duration:

- Marc Boughton, born on 26 February 1964 at Coulsdon, United Kingdom, having his professional address at 111, Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom;
- Jonathan Bowers, born on 23 April 1970 in Amersham, United Kingdom, having his professional address at 111 Strand London WC2R 0AG, United Kingdom.

The sole shareholder resolved to appoint the following as Class B Directors for an unlimited duration:

- Russell Perchard, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands, having his professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Costas Constantinides, born on 17 September 1979 in Nicosia, Cyprus, having his professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Simon Riley, born on 3<sup>rd</sup> December 1977, in Jersey, Channel Islands, having his professional address at 22-24 Seale Street, St Helier, JE2 3QG, Jersey, Channel Islands.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deuxième jour de décembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CVC Cordatus Group Limited, une limited company ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93193, représentée par Mme Caroline Ronfort, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St Helier le 1<sup>er</sup> décembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ii) la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que (iii) par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique. La Société peut à tout moment comporter un associé unique ou plusieurs associés, mais dans la limite de quarante (40) associés, notamment par suite de transfert de parts sociales ou d'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination «Cordatus Credit Partners S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) ou selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le ou les Gérant(s) ou selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les organes ou les personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La Société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- de manière privée, recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, preferred equity certificates et autres titres et instruments de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération;
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une voix à l'assemblée générale des associés. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

L'associé unique peut céder librement ses parts sociales si la Société comporte un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société comporte plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 9. Compartiments.** Le Conseil de Gérance peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets, preferred equity certificates ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil de Gérance. Tout détenteur d'obligations, billets, preferred equity certificates ou autres titres et instruments de dette émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces instruments financiers ainsi que par les présents Statuts du fait même de la souscription de ces obligations, billets, preferred equity certificates ou autres titres et instruments de dette.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le Conseil de Gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre de des présents Statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil de Gérance, ou tout autre personne agissant pour le Conseil de Gérance, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le Conseil de Gérance ou tout autre personne agissant pour le Conseil de Gérance pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le Conseil de Gérance aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la Société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Différentes dénomination peuvent être utilisées pour les devises de référence des compartiments.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la Société dans son ensemble sont des dettes générales de la Société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du Conseil de Gérance.

### Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Réviseurs indépendants

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérant(s)»).

Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

L'associé unique ou les associés pourront décider de nommer un ou plusieurs Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Sous réserves de l'approbation de l'assemblée générale des associés, les Gérants pourront percevoir une rémunération pour l'accomplissement de leurs fonctions de gérance dans la Société et pourront, en plus, être remboursés pour toutes les autres dépenses quel qu'elles soient, engagées par les Gérants dans l'accomplissement desdites fonctions ou dans la réalisation de l'objet social de la Société.

Sous réserves des dispositions et dans la mesure où permis par la loi et les présents Statuts, chaque Gérant ou autre dirigeant (à l'exclusion d'un réviseur) de la Société, leurs successeurs, héritiers ou exécuteurs testamentaires, seront

indemnisés sur les actifs de la Société contre toute responsabilité encourue par lui ou elle du fait de l'exécution ou de l'accomplissement, actuel ou futur, de ses fonctions ou de l'exercice de ses pouvoirs ou dans le cadre de ou en relation avec ses fonctions, pouvoirs ou tâches mais:

(a) cette indemnité ne s'appliquera à aucune responsabilité dans la mesure où celle-ci est recouvrée auprès de toute autre personne;

(b) l'indemnité est applicable sous réserves que le dirigeant concerné effectue toutes les démarches nécessaires pour obtenir un tel recouvrement, de telle sorte que l'indemnité ne sera pas applicable dans la mesure où un droit de recouvrement alternatif peut être demandé;

(c) l'indemnité ne s'appliquera pas à des faits pour lesquels la personne concernée sera finalement jugée responsable pour faute lourde; et

(d) cette clause n'est pas exclusive d'autres droits en vertu desquels les personnes concernées par l'indemnisation pourraient prétendre à une indemnisation.

**Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance et de l'assemblée générale des associés (le «Secrétaire»).

Sous réserves des dispositions des présents Statuts, le Conseil de Gérance pourra modifier ses procédures de fonctionnement tel qu'il le juge approprié, sous réserves qu'aucune réunion du Conseil de Gérance ou des comités ne se tienne au Royaume-Uni et que, au moins trois (3) réunions du Conseil de Gérance se tienne chaque année au Luxembourg. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne pourra se tenir au Royaume-Uni et aucune décision du Conseil de Gérance ou d'un comité ne peut être prise au Royaume-Uni et, de telles réunions si elles sont censées se tenir au Royaume-Uni et de telles décisions si elles sont censées être prises au Royaume-Uni, seront nulles.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg, ou, sous réserve des dispositions des présents Statuts, à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, et ne devra pas comprendre une majorité de Gérants résidant au Royaume-Uni pour des raisons fiscales sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une personne autorisée à être présente à une réunion du Conseil de Gérance ou à une réunion d'un comité du Conseil de Gérance sera réputée être présente pour toutes les questions si il ou elle est capable (directement ou par un moyen électronique) de parler et d'être entendue simultanément par tous ceux qui sont présents ou supposés être présents, sous réserves qu'il ou elle ne soit pas effectivement présent au Royaume-Uni à ce moment là. En conséquence, un Gérant supposé présent de cette façon, est en droit de voter et d'être pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est supposée tenue là où il a été convenu qu'elle soit tenue ou (si aucun Gérant n'est présent à cet endroit), là où la plus grande partie du groupe de Gérants participant à cette réunion est rassemblée, ou s'il n'y a pas un tel groupe, là où le Président de la réunion est.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants est aussi valide et efficace que si elle avait été passée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou, (le cas échéant) lors d'un comité du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. A cet effet:

(a) la résolution peut être sous format papier ou électronique envoyé au siège social;

(b) la résolution peut être en plusieurs documents sous format papier ou électronique, ou une combinaison des deux, chacun exécuté par un ou plusieurs Gérants;

(c) la résolution doit être exécutée par tous les Gérants, dont la majorité doit être en dehors du Royaume-Uni.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou, si plus d'un Gérant a été nommé, par deux Gérants agissant conjointement ou par le Président.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Chaque Gérant individuellement ou, s'il existe un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de créer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent, mais ne doivent pas, être Gérants. Dans ce cas, le Conseil de Gérance nommera les membres de tel(s) comité(s) et déterminera les pouvoirs de ce(s) comité(s).

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires (y compris des fonctions déterminées en relation avec la gestion journalière de la Société), à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Conflits d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérants, administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants (y compris en relation avec la gestion journalière de la Société), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Réviseurs d'Entreprises.** Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommés par le Conseil de Gérance de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et la loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit tel qu'il serait mentionné dans la convocation à la réunion, le second mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris, le cas échéant, l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou la loi, sur convocation des Gérants, ou à défaut, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence -Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de profits et de pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Transfert d'actifs, Dissolution, Liquidation, Non-réclamation

**Art. 29. Transfert d'Actifs.** La Société est autorisée à transférer ses actifs en conformité avec les principes établis de temps en temps dans les documents d'émission des titres concernés.

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Le Conseil de Gérance peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la Société, la liquidation de la Société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés ou par le Conseil de Gérance pour chaque compartiment, respectivement, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 31. Non-recours.** Aucun propriétaire d'instruments financiers émis par la Société ou par tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont la créance est relative à un compartiment particulier) ne pourra saisir l'un des actifs de la Société, instituer ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension de paiement, de concordat, de moratoire ou à toute autre procédure similaire, sauf si une telle procédure est requise par la loi.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

### Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le dernier jour du mois de décembre 2011.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
CVC Cordatus Group Limited . . . . .	EUR 12.500	1.250.000	EUR 12.500
Total: . . . . .	EUR 12.500	1.250.000	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 33 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 5 le nombre de Gérants et a en outre décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A pour une période indéterminée:

- Marc Boughton, né le 26 février 1964 à Coulsdon, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 111, Strand, London WC2R 0AG, Royaume-Uni;

- Jonathan Bowers, né le 23 avril 1970 à Amersham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 111, Strand London, WC2R 0AG, Royaume-Uni.

L'associé unique a en outre décidé de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie B:

- Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Nicosia, Chypre, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Simon Riley, né le 3 décembre 1977, à Jersey, Iles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle au 22-24 Seale Street, St Hélier, JE2 3QG, Jersey, Iles Anglo-Normandes.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2010, LAC/2011/54190: Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007513/745.

(110008307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Spirea SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.932.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023200/10.

(110027868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Station Service Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 94.056.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/02/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011023201/12.

(110027524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Steel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.775.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023202/38.

(110027444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

En date du 14 décembre 2010, la société T. Rowe Price Global Investment Services Limited, une société de droit anglais ayant établi la Succursale en date du 1<sup>er</sup> août 2005, a changé de dénomination en «T. Rowe Price International Ltd».

En date du 17 janvier 2011, la société T. Rowe Price Associates, Inc., associé de la société T. Rowe Price International Ltd, a décidé de modifier la dénomination sociale de la Succursale en «T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch» et ce, avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T. Rowe Price International Ltd, Luxembourg Branch*

Signature

Référence de publication: 2011023209/17.

(110027595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Supreme Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023206/10.

(110027793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Swar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 14, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 156.334.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 31 janvier 2011, que:

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg à la nouvelle adresse 14, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de sa fonction de gérant M. Sylvain Kirsch
- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de sa fonction de gérant de M. Paul B.W.L. Lamberts, 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Luxembourg le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011023207/19.

(110027622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**DACHSER Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

Am 24. Januar 2011 fällte der alleinige Gesellschafter der DACHSER Luxembourg Särl folgenden Beschluss:

Bestellung des Herrn Stephan HALD, wohnhaft in D-66802 Überherrn (Berus), Ittersdorfer Straße 51, Deutschland, zum weiteren Geschäftsführer der DACHSER Luxembourg Särl auf unbegrenzte Zeit mit Wirkung zum 01. Februar 2011. Er vertritt die Gesellschaft satzungsgemäß.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft DACHSER Luxembourg Särl*

Jean Reuter

*Mandatar*

Référence de publication: 2011023268/15.

(110027040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Synergium Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023208/10.

(110027950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 154.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023212/10.

(110027686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Tegeler Hoefe Berlin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 151.816.

1. Suite au conseil de gérance tenu en date du 26 janvier 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

2. Le siège social de l'associé EPISO Berlin S.à.r.l. a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. L'adresse de Yves Barthels, gérant A, a changé et se trouve à présent au 16, Avenue Pasteur, L 2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011023210/16.

(110027431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**E-Land S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 149.755.

Par décision de l'associé unique du 25 janvier 2011, il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Robert Weirig de sa fonction d'administrateur unique de la société.

L'associé unique a décidé de nommer en son remplacement à la fonction d'administrateur unique, Madame Hélène WAGNER, née le 6 mai 1935 à Wilrijk (Belgique) et demeurant au 80, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2017. L'administrateur unique engage la société par sa seule signature.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011023269/14.

(110026733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 32.619.

L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, gérant de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023270/14.

(110027076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Royal Wings Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Royal Wings Holding).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, "ROYAL WINGS HOLDING", established and with its registered office at 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 18.408, incorporated in accordance with a deed received by Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg, on June 5<sup>th</sup>, 1981, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 177 of September 2<sup>nd</sup>, 1981; which Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by general meeting under private seal in accordance with the law of December 10<sup>th</sup>, 1998, on May 26<sup>th</sup>, 2000, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 363 of May 17<sup>th</sup>, 2001.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Sandrine ORTWERTH, private employee, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Nicole HENOUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

*Agenda*

1. Waiver of legal terms relating to notice of the meeting;
2. Removal of the word holding and of any reference to special provisions regarding the tax status of holding companies appearing in the Articles of Incorporation;
3. Change of the name of the company from "ROYAL WINGS HOLDING" into "ROYAL WINGS Spf S.A." and consequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;
4. Amendment of Article 3 of the Statutes concerning the transfer of headoffice to bring it in conformity with the legal provisions;
5. Change from a société anonyme holding to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and subsequent amendment of Article 4 of the company's memorandum and Articles of Incorporation so that it will now be read as follows:  
 "The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.  
 The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.  
 It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.";
6. Addition of a new paragraph to Article 5 of the Articles of Incorporation allowing the company to repurchase its own shares;
7. Introduction of legal provisions relating to corporations with a single shareholder and amendment of Articles 6 and 7 of the Articles of Incorporation to adapt to sole ownership and addition of a paragraph authorizing the Board to proceed with the payment of interim dividends;
8. Removal of Article 10 of the Articles of Incorporation relating to the surety bond of the directors and the auditor;
9. Removal at Article 11 of the words: "Exceptionnally the first business year will begin today and close on the thirty-first of December nineteen hundred and eighty-one";
10. Removal at Article 12 of the words: "and for the first time in the year nineteen hundred and eighty-two";
11. Renumbering of the Articles of Incorporation pursuant to the removal of Article 10 of the Statutes.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at this general meeting, the general meeting waives the convening to the meeting, the shareholders are considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them beforehand.

*Second resolution*

The general meeting decides to delete the word "holding" and any reference made to special provisions regarding the tax status of holding companies appearing in the Articles of Incorporation.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "ROYAL WINGS HOLDING" into "ROYAL WINGS Spf S.A.", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of shares following a management company (SPF) of Luxembourg, called “ROYAL WINGS Spf S.A.”.”

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to bring it in conformity with the legal provisions concerning the transfer of the headoffice, so that Article 3 will be read as follows:

“ **Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of political, economic or social nature to compromise the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to change the company's current status as société anonyme holding to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) and to amend, accordingly, Article 4 of the company's Articles of Incorporation so that it will now be read as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.”

*Sixth resolution*

The general meeting decides to add a new paragraph to Article 5 of Articles of Incorporation allowing the company to repurchase its own shares; so that Article 5 of the articles of Incorporation should now be read as follows:

“ **Art. 5.** The capital is fixed at seven million two hundred seventy five thousand euros (EUR 7.275.000.-) represented by two hundred and ninety-one thousand (291.000) shares, with a par value twenty-five euros (EUR 25.-), carrying one voting right each in the general assembly.

The company can repurchase its own shares within the limits prescribed by law.

The capital may be increased or reduced along the legal prescriptions.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.”

*Seventh resolution*

The general meeting decides to introduce legal provisions relating to corporations with a sole shareholder and to amend Article 6 and 7 of the Articles of Incorporation, and to add a paragraph authorizing the Board to proceed with the payment of interim dividends, so that these should now be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company is managed by a board composed of at least three members. Directors, respectively, sole director, if any, are appointed for a term not exceeding six years. They may be reappointed. The board elects a president and if it deems it necessary a vice-president.

If upon resignation, death or otherwise, a director appointed by the General Assembly becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy. In this case, the General Assembly at its next meeting, conducts the final election.

In case where the company has a sole shareholder and that that fact was duly noted, the functions of the board of directors may be assigned to one person, who needs not to be the sole shareholder himself, called in this case the sole director.

When a company is appointed as administrator, it must appoint a permanent representative in charge of executing this mission on behalf of the corporation.

This representative is subject to the same conditions and the same liability as if he would act on behalf and for its own account, without prejudice to the liability of the corporation he represents. It can withdraw its representative if it simultaneously appoints a successor.

The appointment and termination of office of permanent representative are submitted to the same rules of filing and advertising that if he would act in his name and for its own account.

Administrators, members of this body and any person called to attend meetings of these bodies, as the sole director must not disclose, even after leaving office, the information they have on the company and whose disclosure would be likely to prejudice the interests of the Company, except in cases where such disclosure is required or permitted by law or regulation applicable to limited companies or public interest.”

“ **Art. 7.** The Board is vested with extensive powers to manage social affairs and perform all acts of disposition and administration necessary or appropriate to achieve the object, except those which the law or herein reserved to the General Assembly. In particular it can compromise, grant waivers and release, with or without payment.

The Board may delegate all or part of the daily management of the Company, and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, managers and other staff members or not.

Any director may examine all information transmitted to the Board of Directors.

The delegation of daily management to a member of the Board or the assignment of special powers to impose such a member to the Board the obligation to report annually to the Annual General Meeting of salaries, emoluments or advantages granted to the delegate or the other directors.

The Board is authorized to pay interim dividends, in accordance with the law.

The Company is committed either by the signature of two directors or by the individual signature of the person delegated by the Board of Directors or by the individual signature of the sole director.”

#### *Eighth resolution*

The general meeting decides to remove Article 10 of the Articles of Incorporation relating to the surety bond of the directors and the auditor.

#### *Ninth resolution*

The general meeting decides to remove from Article 11 of the Articles of Incorporation the words “Exceptionnally the first business year will begin today and close on the thirty-first of December nineteen hundred and eighty-one”, so that Article 11 should now be read as follows:

“ **Art. 11.** The company’s business year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.”

#### *Tenth resolution*

The general meeting decides to remove from Article 12 of the Articles of Incorporation the words “and for the first time in the year one thousand nine hundred and eighty-two”. Article 12 will henceforth have the following wording:

“ **Art. 12.** The annual general meeting is held on the 4<sup>th</sup> Friday of the month of May at 9.00 am at the company’s head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.”

#### *Eleventh resolution*

The general meeting decides to renumber the Articles of Incorporation pursuant to the removal of Article 10 of the articles of Incorporation.

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, «ROYAL WINGS HOLDING», établie et ayant son siège social à 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.408, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 177 du 2 septembre 1981, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par assemblée générale sous seing privée conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 363 du 17 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
3. Changement de la dénomination de la société de «ROYAL WINGS HOLDING» en «ROYAL WINGS Spf S.A.» et modification de l'article 1 des statuts;
4. Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
5. Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:  
«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.  
La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.  
Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;
6. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;
7. Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un actionnaire unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique et ajout d'un alinéa autorisant le conseil d'administration de procéder au versement d'acomptes sur dividendes;
8. Suppression de l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire;
9. Suppression à l'article 11 des mots: «par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-un»;
10. Suppression à l'article 12 des mots: «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-deux»;
11. Renumérotation des statuts suite à la suppression de l'article 10 des statuts.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «ROYAL WINGS HOLDING» en «ROYAL WINGS Spf S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tout ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société de gestion de patrimoine familiale (Spf) luxembourgeoise, dénommée «ROYAL WINGS Spf S.A.»»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), et, en conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept millions deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 7.275.000.-) représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

#### Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique, et d'ajouter un alinéa autorisant le conseil d'administration à verser des acomptes sur dividendes, et en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts, qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

#### Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire.

#### Neuvième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer à l'article 11 des statuts les mots «par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-un», en conséquence l'article 11 des statuts se lira comme suit:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

#### Dixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 12 des statuts les mots « et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-deux», en conséquence l'article 12 se lira comme suit:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Onzième résolution*

L'assemblée générale décide de renuméroter les statuts suite à la suppression de l'article 10 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Ortwerth, N. Henoumont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1201. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007849/338.

(110007818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**EASA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 24.158.

---

L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, administrateur de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023271/14.

(110027064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Eterlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

---

L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, administrateur de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023273/14.

(110027068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Eternit Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 57.515.

---

L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, administrateur de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023274/14.

(110027078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Extra Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.791.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 28 janvier 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Paulo Antunes Das Neves; Jean-Luc Neyens, Mario Iacopini, Mario Perissinotto, Andréa Giovannetti-et Madame Daniela Di Dodo en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire KPMG AUDIT S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 9 février 2011.

*Pour EXTRA FUND SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Marc-André BECHET / Martine VERMEERSOH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2011023275/20.

(110026849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Financière Eternit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.491.

—  
L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, administrateur de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023276/14.

(110027056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Garance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.001.

—  
L'adresse privée de Monsieur Pierre Gustin, administrateur de la société, est dorénavant la suivante:

8 rue Schmitz

8190 Kopstal

(Grand Duché du Luxembourg)

Le 29 novembre 2010.

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2011023277/14.

(110027089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Idea AI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.048.

Le 31 janvier 2010, IDEA Alternative Investments S.p.A., l'associé unique de la Société, a cédé toutes les 2.000 parts sociales de la Société à Omega Skye Partners L.P., un limited partnership de droit écossais, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni, immatriculé auprès de UK Companies House sous le numéro SL6360, de sorte que Omega Skye Partners L.P. est l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

*Pour la Société*

Audit Conseil Services S.à r.l.

Signature

*Liquidateur*

Référence de publication: 2011023278/17.

(110027374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Imprimerie Centrale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 avril 2010 à 17<sup>h</sup>00 heures*

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs

- Monsieur Robert Wiget
- Monsieur Roland Dernoeden
- Madame Cynthia Kinsch
- Madame Blanche Moutrier, épouse Grethen
- Madame Colette Wiget, épouse Backes
- Monsieur Daniel Dernoeden
- Monsieur Lull Gillen.

Le mandat dure jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de l'année 2016.

Roland Dernoeden

*Administrateur Délégué / Directeur Général*

Référence de publication: 2011023279/19.

(110027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Imprimerie Centrale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

*Extrait du rapport du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 novembre 2010 à 17<sup>h</sup>00 heures*

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président informe le Conseil d'administration du décès, survenu le 11 août 2010, de l'administrateur M. Lull GILLEN.

Roland Dernoeden

*Administrateur Délégué / Directeur Général*

Référence de publication: 2011023280/12.

(110027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

---

**Crystal Amaranth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 155.252.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 24 janvier 2011 que Gikan Holding Limited, une "Limited Liability Company" constituée et régie selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 70, Gladstonos Street à PC 3041 Limassol, inscrite au «Trade and Company Register in Nicosia» sous le numéro HR 211174,

a transféré 402.500 parts sociales qu'elle détenait dans la société à

M. Marinus Pieter Korevaar, domicilié 18, rue Charles Bernhoeft à L-1240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les parts de la société sont désormais réparties comme suit:

Gikan Holding Limited: ..... 1.610.000 parts sociales

Marinus Pieter Korevaar: ..... 402.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Crystal Amaranth S.à r.l.

Gabriel CATANIA

Référence de publication: 2011023337/21.

(110027788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Cenpas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CENPAS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011023338/12.

(110027918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Chappuis Halder & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023339/10.

(110027910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Chauffage-Sanitaire Mauduit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8218 Mamer, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023340/10.

(110027604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Compagnie Générale Européenne S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.184.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société COMPAGNIE GENERALE EUROPEENNE SA inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.184

Le même jugement a nommé juge commissaire Jean Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur, Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 4 mars 2011.

Pour extrait conforme  
Lionel GUETH-WOLF  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011023342/19.

(110027689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Coyote Software, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 11, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 53.771.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Nicholas John Holmes  
*Gérant*

Référence de publication: 2011023343/12.

(110027901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Dilso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.280.

L'an deux mille dix, le quinze décembre à 15 (quinze) heures.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "DILSO S.A.", ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2010 en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Francesca DOCCHIO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Xavier MANGIULLO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mme Francesca DOCCHIO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 16.000 (seize mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Autorisation au conseil d'administration d'émettre un financement convertible pendant une période expirant le 31 décembre 2010, avec un montant maximal de 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) et aux autres conditions à fixer par le conseil d'administration;

2. Instauration, à coté du capital social souscrit, d'un capital autorisé de 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des financements convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

3. Modification de l'article 5 des statuts, version française et anglaise, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### Version française

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 32.000.- EUR (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) représenté par 65.000.000 (soixante-cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion de créances comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des financements ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission des financements, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### Version anglaise

##### « Art. 5.

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euros) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each.

The authorized capital is fixed at 130.000.000 EUR (hundred and thirty millions Euros) to be divided into 65.000.000 (sixty-five millions) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 15, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of claims as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is furthermore authorized to issue ordinary or convertible loans, under whatever denomination and payable in whatever currency, being understood that every loan issue with subscription warrants or convertible rights can only be done within the frame of the legal provisions applicable to the authorized capital, within the limit of the authorized capital hereabove specified especially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, the conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.»

#### 4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, autorise le conseil d'administration à émettre un financement convertible pendant une période expirant le 31 décembre 2010, pour un montant maximal de 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) et aux autres conditions à fixer par le conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et d'émettre des financements convertibles dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

##### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, version française et anglaise, pour lui donner la teneur suivante:

#### **Version française**

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 32.000.- EUR (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 130.000.000 EUR (cent trente millions d'euros) représenté par 65.000.000 (soixante cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion de créances comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des financements ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission des financements, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### **Version anglaise**

##### **« Art. 5.**

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The authorized capital is fixed at 130.000.000 EUR (hundred and thirty millions Euros) to be divided into 65.000.000 (sixty-five millions) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 15, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of claims as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is furthermore authorized to issue ordinary or convertible loans, under whatever denomination and payable in whatever currency, being understood that every loan issue with subscription warrants or convertible rights can only be done within the frame of the legal provisions applicable to the authorized capital, within the limit of the authorized capital hereabove specified especially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, the conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. DOCCHIO, X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 décembre 2010, LAC/2010/56790: Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012096/160.

(110013488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

---

**Deanery Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.680.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011023345/14.

(110027653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Deutsche Haussmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.031.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011023346/10.

(110027656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Dominium Dortmund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.729.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023347/11.

(110027776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Dominium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 131.836.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023348/11.

(110027775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Duchy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Alexandra Petitjean  
Gérant

Référence de publication: 2011023349/12.

(110027718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Frankfurt BICC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.692.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023358/11.

(110027778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Futura II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 135.562.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023359/11.

(110027767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Futura II Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.414.

Les comptes annuels audités au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023360/11.

(110027781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**F.I. Holding Co., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023037/10.

(110027805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Worldvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.939.

**EXTRAIT**

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Jörg Kopp (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Jerry Hilger, avec effet au 2 novembre 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Référence de publication: 2011023244/12.

(110027626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9779 Eselborn-Lentzweiler, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023245/10.

(110027437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---

**Xenios Holdings Co S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023247/10.

(110027795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

---